



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 23 mai 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Brice RAVIER, Maire d'Amboise.*

**Étaient présents** : M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Karine ROUMANEIX, M. Luc FAVIA, Mme Evelyne LATAPY, M. Yves AGUITON, Mme Régine FAVIA, Mme Sylvie GÉRARD, M. Claude VERNE, M. Vincent RALLE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Corinne SIMONEAU, Mme Marie-France HUREAU, M. Ahmet BOZDAG, Mme Céline PROUTÉAU, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Benjamin PATERNOTTE, M. Marc LÉONARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Thierry BOUTARD.

**Étaient excusés** : M. Sylvain GREVEDON donne pouvoir à M. Jean CORNUAULT, M. Pascal AULAGNET donne pouvoir à Mme Nolwenn VAILLANT, M. Thomas SORET donne pouvoir à Mme Evelyne LAUNAY, M. Bernard PEGEOT donne pouvoir à M. Marc LEONARD, Mme Josette GUERLAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline MOUSSET, Mme Régine MALASSIGNÉ donne pouvoir à M. Thierry BOUTARD.

**Absent** : Mme Sandra GUICHARD.

**Secrétaire de Séance** : Mme Chantal ALEXANDRE.

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

25-073 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 avril 2025

25-074 : Convention entre la ville et la Région Centre Val de Loire

25-075 : Dépôt du programme d'actions du CRST auprès de la Région Centre-Val de Loire pour la première période de 3 ans : 2025-2028

Questions inscrites à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2025.

Questions diverses.

\*\*\*\*\*

M. RAVIER remercie toutes et tous d'être présents pour un Conseil Municipal quelque peu raccourci mais plutôt impromptu dans le sens où il n'aura que deux délibérations. C'est un Conseil Municipal qui n'était pas prévu initialement mais je vous en donnerais la teneur et le pourquoi tout à l'heure.

## **Élection d'un secrétaire de séance**

M. RAVIER indique qu'avant de commencer, un secrétaire de séance va être désigné et demande à Chantal ALEXANDRE son accord. Madame ALEXANDRE accepte. Merci beaucoup. Vote à l'unanimité en faveur de sa désignation. Madame ALEXANDRE est secrétaire de séance.

Puis M. le Maire annonce les pouvoirs pour les absents en précisant que certains se sont ajoutés à la dernière seconde :

M. GREVEDON donne pouvoir à M. CORNUAULT

M. SORET donne pouvoir à Mme LAUNAY

M. AULAGNET donne pouvoir à Mme VAILLANT

Mme GUERLAIS donne pouvoir à Mme MOUSSET

Mme MALASSIGNE donne pouvoir à M. BOUTARD

M. PEGEOT donne pouvoir à M. LEONARD

Monsieur le Maire précise : « je suis heureux d'ailleurs de voir Marc LEONARD ici parmi nous, ça fait longtemps et nous savons ce que tu poursuis comme combat et nous sommes avec toi et je tenais à te remercier de ta présence ».

## **RESSOURCES**

### **Administration générale, juridique et foncier**

#### **Rapport 25-073 : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2025**

M. RAVIER : J'imagine que vous l'avez tous lu, nous allons donc procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité merci beaucoup.

Vous avez également pris connaissance des décisions prises dans le cadre de ma délégation.

#### **Rapport 25-074 : Convention entre la Ville et la Région Centre Val de Loire**

M. RAVIER propose de passer à l'objet de ce Conseil Municipal qui sera assez court mais il est obligatoire. Il concerne la convention entre la Ville et la Région Centre Val de Loire. Il s'agit de la première des deux délibérations qui ont nécessité de réunir le Conseil Municipal. Il rappelle que la Ville a été informée très tardivement de la nécessité de délibérer sur ces conventions Région Territoire ambitions partagées 2030 votées par la Région Centre Val de Loire le 31 janvier dernier. Pourquoi se réunir alors qu'il y a eu un vote il y a 2 jours en conseil communautaire ? Parce qu'Amboise a la qualité de ville pole équilibre et de centralité et nous sommes les seuls à devoir délibérer spécifiquement sur le CRST mais il rappelle que nous avons été informés de cette chance que dernièrement.

Il poursuit en proposant une brève explication. C'est la convention préalable au dépôt du programme d'actions du CRST (Contrat Régional des Solidarités Territoriales) et donc nous conventionnons auprès de la Région. Ce contrat acte des priorités d'actions sur le bassin de vie de

Tours dont notre territoire fait partie et donc au titre du découpage régional. Ces priorités permettent de poser le contexte d'un nouveau CRST et d'en partager les ambitions. Cette convention se décline en 5 enjeux et 24 objectifs qui constituent ensemble les ambitions partagées 2030. Ces enjeux sont issus des concertations territoriales menées avec le Conseil Régional. Rapidement sans rentrer dans les détails des enjeux, M. RAVIER rappelle les 5 enjeux suivants :

- Répondre au besoin de services de la population
- Répondre au défi du développement économique, de l'emploi, de la qualification et des compétences,
- Accélérer la transition écologique et énergétique,
- Une offre de mobilité qui connecte le bassin de vie et qui délivre des services répondant aux besoins de ses habitants
- Un bassin de vie à l'écoute de sa jeunesse et attentif à sa citoyenneté.

La convention doit définir la dotation globale pour les 4 territoires concernés (Pays Loire Touraine, Tours Métropole Val de Loire, Communauté de Communes Touraine vallée de l'Indre et Pays Loire Nature) soit un total de 70 731 500 € dont 15 501 500 € pour le nouveau CRST du Pays Loire Touraine.

L'objet de cette première délibération est donc de demander aux conseillers municipaux d'approuver cette nouvelle convention et d'autoriser le Maire à la signer. Le Maire demande s'il y a des questions ? Il n'y a pas de questions il est donc procédé au vote. Vote à l'unanimité.

#### **Rapport 25-075 : Dépôt du programme d'actions du CRST auprès de la Région Centre-Val de Loire pour la première période de 3 ans : 2025/2028**

M. RAVIER présente ensuite la délibération 25-075 issue de la première délibération puisqu'il s'agit du dépôt du programme d'actions du CRST auprès de la Région Centre Val de Loire pour la première période de 3 ans de 2025 à 2028. Cette seconde délibération est donc la suite logique de la précédente mais s'inscrit à l'échelle du Pays Loire Touraine pour que cette notion de CRST soit sur cette vocation territoriale qu'est le Pays Loire Touraine. Deux innovations pour ce nouveau contrat par rapport au précédent, la première c'est le cadre adopté par la Région en 2022 qui définit une durée de 6 ans divisée en 2 périodes de 3 ans à savoir que 50% des fonds sont dépensés sur chacune de ces deux périodes de 3 ans.

la 2e innovation c'est que ces contrats sont signés à l'échelle de la Communauté de communes, c'est pour ça qu'il y a 2 jours, une délibération qui allait dans ce sens a été approuvée au conseil communautaire.

Deux priorités pour ce contrat :

- Accélérer la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique qui doit représenter au moins 40 % des fonds régionaux dont au minimum 10 % sur l'axe biodiversité,
- Adapter et intensifier l'offre de services de proximité.

Il y a donc 2 millions d'Euros affectés au territoire du Val d'Amboise pour cette première période de 3 ans (2025-2028) dont 47 % sur l'axe 1. Pour la ville d'Amboise, sont identifiés la somme de 465 000 € au titre des 3 premières années du contrat ainsi répartie :

- 315 000 € pour la réhabilitation du complexe Vallerey Tulasne

- 100 000 € pour les actions de renaturation et de biodiversité réalisées dans le cadre du plan paysage,
- 50 000 € pour l'adaptation à la transition écologique et au dérèglement climatique, il faut savoir que cette somme sera affectée à une opération de rénovation thermique de bâtiments communaux.

M. RAVIER rappelle qu'il est proposé de valider ce programme d'actions auprès du Conseil Régional, d'approuver la répartition des crédits, la liste des projets identifiés pour la commune ainsi que sa transmission auprès de la Région, à savoir qu'un rendez-vous de présentation de ce programme d'actions à la Région est prévu la semaine prochaine. L'objet de la délibération est d'autoriser le Maire à signer le CRST pour le compte de la ville d'Amboise ainsi que tous les documents s'y afférent. Il n'y a pas de questions. Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal avec ses deux délibérations est donc terminé et le Maire indique qu'il n'a pas reçu de questions diverses dans le temps imparti. Le prochain conseil municipal est prévu le 3 juillet dans cette même salle et à 19h et pas à 18h. Il remercie les conseillers municipaux et leur souhaite un bon week-end.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance,  
Chantal ALEXANDRE



Brice RAVIER  
Maire d'Amboise

